

# [France Identité](#)

[Ville de Janzé](#)

## Demandez la certification France Identité

---

**La certification de l'identité numérique France Identité fournit un niveau de garantie qui répond aux exigences de sécurité les plus fortes. L'enjeu est de permettre la création de nouveaux services en ligne.**

La certification de votre identité se déroule en deux temps. Il s'agira d'abord de télécharger l'application France identité puis d'effectuer ce qui est demandé par l'application, avant de confirmer la certification directement en Mairie sans rendez-vous.

## France Identité

### 1<sup>ère</sup> étape : téléchargez l'application France Identité

1. Créez votre identité numérique France Identité en téléchargeant l'application France Identité sur [Google Play](#) ou [l'App Store](#).
2. Initiez une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.
3. Confirmez votre adresse e-mail, saisissez votre code personnel, puis effectuez une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code.

### 2<sup>e</sup> étape : venez directement en Mairie

La Mairie de Janzé vous accueille sans rendez-vous pour certifier votre identité numérique muni des pièces suivantes :

- votre carte d'identité
- votre téléphone
- le QR code associé à votre demande

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

## Horaires à privilégier en Mairie

### **Du lundi au vendredi**

11h-12h / 16h-17h

### **Samedi**

11h-12h

rgba(255,255,255,1)

## À télécharger

Fichier

[Flyer de présentation pour obtenir la certification](#) (.pdf - 883.94 Ko)